



SAINT-MAURICE

INFO

FÉVRIER 2024

P.14

Le Salon des Arts a fêté ses 40 ans

P.4

VŒUX 2024
*Vos photos
de la
cérémonie*

P.10

DOSSIER
*Le point sur
les finances
communales*

P.16

8 MARS
*Journée
internationale
des femmes*



VOS RENDEZ-VOUS...

4-7

Retour en images

8-9

Ça fait l'actu !

10-13

Grand angle

Finances communales

14

Événement

15

Ça fait l'actu !

16-17

Droits des femmes

18

Seniors

19

Culture

20

Économie

21

Portrait

22

Tribunes

23

Pratique

Mercredis 14, 21 et 28 février

Permanences du Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles - Rendez-vous au 01 45 18 82 10

Mercredis 14 et 28 février

Café-biberon, le rendez-vous littéraire des bébés - 10 h 30 - Médiathèque Delacroix

Lundi 26 Février

Rdv Lieu d'Accueil Enfants-Parents - De 14 h à 17 h - RPE, 4 impasse Junot

Vendredi 1^{er} mars

Spectacle « Je ne cours pas je vole » d'Élodie Menant - 20 h - TVO - Réservation : Billetweb.fr

Samedi 2 mars

Atelier dessin avec Laure Lacour sur le thème du « Nettoyage des dents » autour du livre *Loulou et la Petite Souris*, pour les 3-5 ans - À 10 h 30 à la médiathèque Montgolfier et à 15 h 30 à la médiathèque Delacroix. Durée : 1 h.

Samedi 2 mars

Café philo « Hannah Arendt et le totalitarisme » - De 15 h à 17 h - Médiathèque Delacroix

Dimanche 3 mars

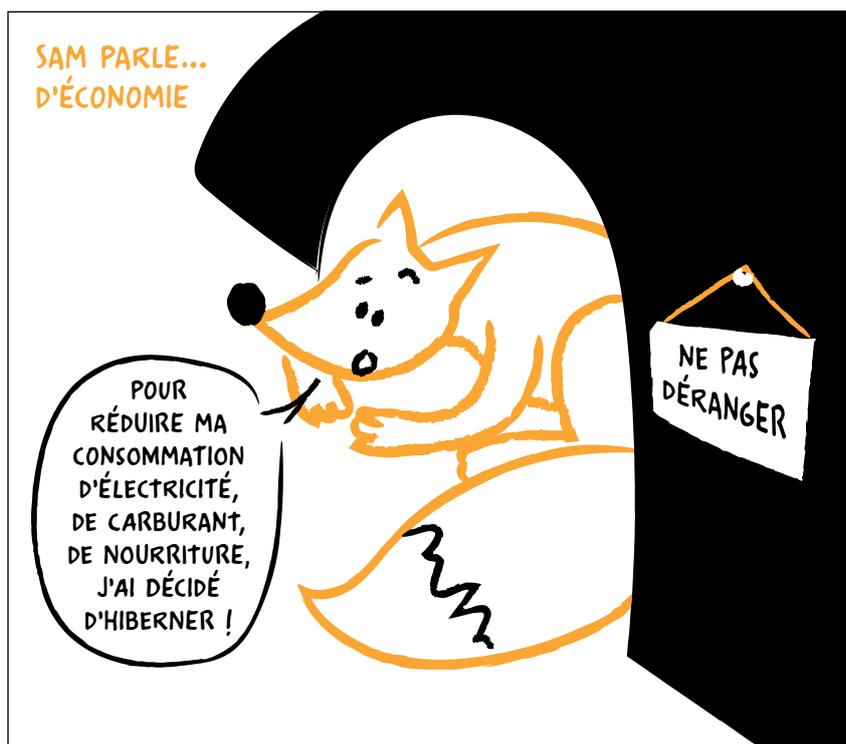
Permanence de la Police municipale - De 9 h à 13 h - Marché Emile Bertrand

Mercredi 6 mars

Raconte-moi une histoire - 10 h 30 - Médiathèque Montgolfier

Mercredi 6 mars

Permanence de la Police municipale - De 9 h à 12 h - Mairie annexe



LE MOT D'IGOR SEMO...

Les Maires ne cessent d'alerter sur **l'étau qui se resserre sur les finances communales**. L'assèchement de la Dotation Globale de Fonctionnement, principale subvention de l'État, est significatif de l'affaiblissement de notre autonomie financière. Pour Saint-Maurice, ce sont **12 millions d'euros de manque à gagner** cumulés sur une dizaine d'années.

Dans le même temps, les factures explosent. Le nouveau marché public de **la restauration scolaire** se solde par une augmentation de 10% mais **nous maintenons nos exigences de qualité avec deux repas bio par semaine et des viandes d'origine française**, un niveau d'exigence particulièrement élevé dans le Val-de-Marne.

Le coût des **assurances** augmente de 30%, avec des garanties réduites ! Certaines communes voient même les assureurs refuser de les garantir !

Des missions qui relèvent pourtant des pouvoirs régaliens de l'État, comme la sécurité publique, ne peuvent être assumées dans leur totalité, malgré tout le dévouement de la police nationale, sans le **concours de la police municipale**, dont les effectifs ont été augmentés pour **500 000 € de dépenses supplémentaires en deux ans**.

La municipalité passe en revue toutes les dépenses, avec la plus grande exigence. Mais nos marges de manœuvre sont faibles car l'essentiel du travail a déjà été fait. En investissement, nous devons adapter nos projets à nos moyens.

Nous adaptons nos projets à nos moyens

La crèche Delacroix va rouvrir ses portes. Un chantier de plus de 1,7 million €, très largement subventionné. Un chantier emblématique de notre volonté d'améliorer le confort d'accueil des enfants et de travail des agents, tout en le rendant moins énergivore.

La rénovation de notre grand centre sportif, le COSEC, villa Antony. On aurait pu le raser et le reconstruire, pour 10 millions €. J'ai préféré un projet de rénovation, plus modeste et vertueux pour l'environnement. Un choix qui a permis d'obtenir d'importantes subventions, notamment le Fonds Vert de l'État pour la transition énergétique.

La création d'un city stade rue du Val d'Osne, dans le ressort des Hôpitaux de Saint-Maurice. C'est un magnifique projet partenarial qui satisfera les besoins de l'amicale sportive des professionnels de santé et des patients, tout en répondant aux besoins de la population !

2024 sera aussi **une année décisive pour le cinéma du Capitole**. Un projet auquel Christian CAMBON et moi avons consacré beaucoup d'énergie à l'élaborer et à rechercher des solutions. Le jury a étudié les offres des trois groupements candidats : impact financier, insertion dans l'urbanisme du quartier, potentiel d'exploitation d'un cinéma. Nous avons pris l'engagement de **ne pas passer par l'impôt pour financer la réouverture du cinéma**. Nous prendrons des décisions responsables. Et s'il faut remettre l'ouvrage sur le métier, nous le ferons.

Enfin, nous engageons de **nouveaux efforts afin de garantir votre sécurité**. En 2024, le **Centre de Supervision Urbain** sera agrandi afin de mieux accueillir notre effectif renforcé et les 83 caméras de vidéo-protection. Nos policiers municipaux seront équipés de **caméras-piétons**. Un dispositif de **participation citoyenne de la population à la sécurité** sera mis en place, à titre expérimental.

Voici notre vision de 2024 pour Saint-Maurice. **Une ville qui avance, à son rythme**, sans démagogie, sans démesure, avec la volonté de défendre la proximité et la qualité des services qui vous sont rendus.



Igor Semo

Votre Maire

Vice-président du Territoire Paris Est Marne&Bois

Pour suivre l'actualité de votre Maire

 <http://www.facebook.com/igor.semo>

Cérémonie des vœux

Entouré du conseil municipal, le Maire, Igor Semo, a présenté ses vœux à la population, mardi 9 janvier à l'Espace Delacroix, en présence de nombreux parlementaires, conseillers régionaux, départementaux et maires du Val-de-Marne. Cette soirée chaleureuse et placée sous le signe d'une organisation plus économe, à laquelle de très nombreux Mauritiens ont participé, a aussi été l'occasion de présenter les projets de l'année 2024.

Principaux projets 2024 :

- ▶ Réouverture de la crèche Delacroix à l'automne.
- ▶ Rénovation de notre grand centre sportif, le COSEC.
- ▶ Création d'un city stade, rue du Val d'Osne, dans le ressort des Hôpitaux.
- ▶ Réhabilitation du 7-25 rue du Maréchal Leclerc par I3F.
- ▶ Réhabilitation de la résidence Mozart par Batigère.
- ▶ Agrandissement de 130m² de l'Hôtel de Police et du Centre de Supervision Urbain.



« Voilà donc ce que 2024 sera pour Saint-Maurice.

Une année encore plus sportive, plus attentive à votre environnement, plus durable et, surtout, encore plus responsable. Une ville qui avance, à son rythme, sans démagogie, sans démesure, avec la volonté de défendre la proximité et la qualité des services qui vous sont rendus.

Je tiens à saluer les maires-adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux de la majorité, ainsi que les élus minoritaires qui font leur travail, dans l'intérêt du bien commun pour faire vivre notre démocratie locale.

Au nom du conseil municipal, au nom du personnel communal, je vous souhaite une très belle, une très bonne année 2024.

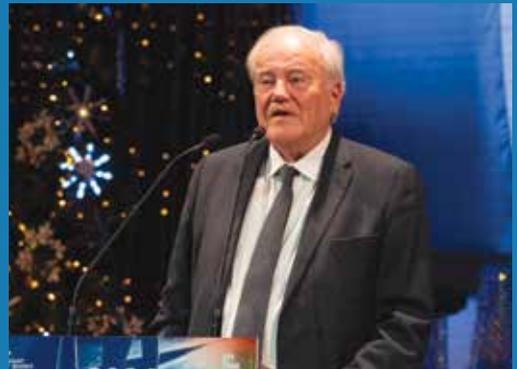
Qu'elle vous apporte tout ce que vous en attendez, pour vous-même comme pour tous ceux qui vous sont chers. »

Extrait du discours

Discours de présentation des vœux à la population d'Igor Semo, en compagnie du conseil municipal et des élus du Val-de-Marne.



Le Maire, Igor Semo, accueille les Mauritiens à l'Espace Delacroix avec Michel Herbillon, Député, et les maires-adjoints de Saint-Maurice.



Le Sénateur Christian Cambon adresse ses vœux à l'assistance.



Animation musicale avec le quatuor composé de Jean-Baptiste Savarit, d'Hirona Isobe, de Penelope Poincheval, directrice du Conservatoire, et de Virgile Barthe. Ce dernier est un guitariste très talentueux qui s'est distingué en remportant le premier prix du Festival International de Guitare de Paris.



Christian Cambon, envoyé spécial du Président

Au mois de janvier, Gérard Larcher a officiellement nommé notre Sénateur, Christian Cambon, envoyé spécial du Président du Sénat pour les Relations internationales. *« Je tiens à le remercier de cette marque d'estime et de confiance qu'il me témoigne. Je l'assure de ma totale disponibilité et de mon engagement pour cette mission. Ainsi à ses côtés et sous son autorité, je contribuerai à renforcer l'action du Président du Sénat à l'international, avec une seule priorité : savoir dialoguer avec tous pour faire avancer la paix. »* a confié Christian Cambon.



Une expo sur les trains à vapeur

Pour permettre aux Mauritiens de démarrer l'année sur les chapeaux de roues, la médiathèque Delacroix a proposé, du 9 au 27 janvier 2024, l'exposition « Locos vapeurs », imaginée par le club APMASM (Association philatélique de Maisons-Alfort Saint-Maurice).

Le vernissage de cette exposition captivante a eu lieu samedi 13 janvier, en présence notamment de Françoise Nolot, maire-adjointe en charge de la culture, de Philippe Bourdajaud, maire-adjoint, et de Joël David, heureux président de l'APMASM.

Tombe la neige

Saint-Maurice sous la neige le 18 janvier dernier... En prévision de l'alerte météorologique (pluie verglaçante et neige) lancée mardi 16 janvier, les services municipaux avaient procédé à une première vague de salage dans toutes les rues de la commune. Une équipe de 6 agents avait utilisé 90 sacs de sel, soit un peu plus de 2,2 tonnes. Un second salage préventif avait été programmé le lendemain en fin d'après-midi. Et dans la nuit, des agents vérifiaient toutes les heures pour procéder à un salage complémentaire.



Des vacances très animées

Initiation au jeu de poker à la Maison des Adolescents de Gravelle (MAG), décoration du sapin, sortie à l'Aquaboulevard, apéritif festif, patinoire, escalade Climb Up, trampoline Nikito, karting... Voici quelques-unes des activités mises en place pour les 11-17 ans par le service Jeunesse pendant les vacances de Noël, du 26 décembre 2023 au 5 janvier 2024. Bien entendu, il y a eu également du sport avec les incontournables tournois et initiations. Vivement les prochaines vacances !



TERRITOIRE

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal définitivement approuvé

LE CONSEIL DE TERRITOIRE A APPROUVÉ, PAR DÉLIBÉRATION DU 12 DÉCEMBRE 2023, LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE & BOIS.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document de planification qui définit notamment les possibilités de construction et d'usage des sols. Il fixe les grandes orientations d'aménagement qui permettront de dessiner le Territoire pour les 10-15 prochaines années : secteurs d'urbanisation, voirie et équipements, protection du patrimoine et de l'environnement...

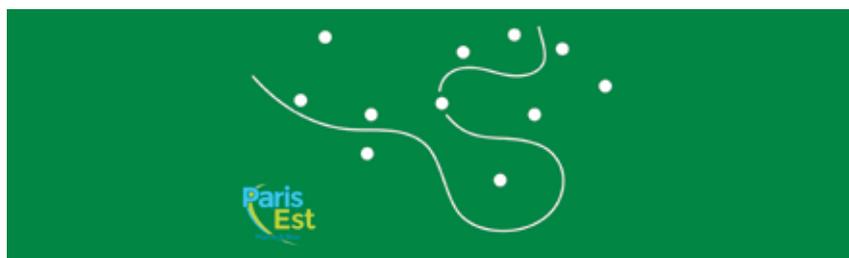
À la différence du Plan Local d'Urbanisme (PLU) conçu à l'échelle communale, l'élaboration d'un PLUi vise à porter à une échelle intercommunale les problématiques d'urbanisme, d'habitat, d'environnement et de déplacements sur la base d'un projet de territoire.

L'EPT Paris Est Marne & Bois a engagé l'élaboration du (PLUi) le 8 décembre 2020. Celui-ci a ensuite été construit par étapes : le diagnostic, la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui correspond au projet politique partagé par les Maires du territoire en 2021, puis la phase de traduction réglementaire en 2022. Enfin, le PLUi arrêté le 13 décembre 2022 a fait l'objet d'une consultation des partenaires (l'État, la Région, etc.) et du public au travers d'une enquête publique qui s'est déroulée du 30 mai 2023 au 1^{er} juillet 2023.

À l'issue de cette enquête, le projet de PLUi a fait l'objet d'évolutions, en vue de tenir compte du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, des avis des personnes publiques associées et des treize communes membres et, plus largement, des observations du public, sans que son économie générale ne se trouve modifiée.

À Saint-Maurice, les principes directeurs ont été de conserver l'esprit de l'ancien PLU, de sauvegarder les aspects patrimoniaux de la ville et de favoriser, quand cela est possible, l'évolution urbaine. Sur notre commune, le PLUi a notamment permis la création de cinq ensembles patrimoniaux à préserver, l'enrichissement de la liste des bâtiments protégés et l'encadrement des projets d'extension.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est consultable sur le site internet du Territoire : www.parisestmarnebois.fr/fr/plan-local-durbanisme-intercommunal et sur celui de la mairie : www.ville-saint-maurice.com ainsi qu'au service urbanisme de la mairie sur rendez-vous (01.45.18.80.10 - urbanisme@ville-saint-maurice.fr).



PATRIMOINE

Cinq bornes audio pour découvrir l'histoire de la ville

DEPUIS LEUR MISE EN PLACE, PRÈS DE 350 VISITES SONORES ONT EU LIEU.

Savez-vous que le Théâtre du Val d'Osne, situé 49 rue du Maréchal Leclerc, était à l'origine, en 1898, une salle communale, conçue par le renommé architecte mauritien Georges Guyon (1850-1915) ? Que Saint-Maurice, qui ne comptait que 5 500 habitants en 1883, disposait néanmoins d'une bibliothèque municipale ?

Ou encore, qu'aujourd'hui disparus, remplacés par la résidence Panoramis, les studios de cinéma de Saint-Maurice ont accueilli durant plus d'un demi-siècle, jusqu'en 1971, de grands acteurs comme Lino Ventura, Yves Montand ou encore Jean-Paul Belmondo pour le tournage de célèbres films ?

Afin de partager l'histoire de la ville, depuis les dernières Journées européennes du patrimoine, cinq bornes audio sont à la disposition du public. Repérables à leur couleur verte, elles se fondent dans le mobilier urbain. Pour y accéder, il suffit de scanner le QR code avec un smartphone ou une tablette, qui renvoie vers un lien audio.

Une comédienne conte l'histoire du lieu, en deux minutes. L'écoute peut s'effectuer sur place ou ultérieurement. Au cours de vos déplacements dans les différents quartiers de la ville, n'hésitez pas à (re)découvrir sa riche histoire, proposée par le service municipal des archives.

Le plan avec l'emplacement des cinq bornes est à télécharger sur le site ville-saint-maurice.com



RÉNOVATION

Inauguration de la fontaine des Hôpitaux

LA FONTAINE DES HÔPITAUX PARIS EST VAL-DE-MARNE, ANCIENNEMENT HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, A ÉTÉ OFFICIELLEMENT INAUGURÉE, JEUDI 14 DÉCEMBRE, DANS LA COUR D'HONNEUR DU SITE NATIONAL.

L'événement s'est tenu en présence notamment d'Igor Semo, Maire de Saint-Maurice, Président du Conseil de Surveillance, de Nathalie Peynègre, Directrice des Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne, et du Dr Renaud Péquignot, Président de la Commission Médicale d'Établissement.

Les travaux de rénovation de la fontaine ont coûté précisément 129 247 euros, avec une participation de la Ville de Saint-Maurice à hauteur de 50 000 euros. Ils ont consisté en la réfection du bassin, au changement du réseau d'eau, au changement du circuit électrique et à l'installation d'une nouvelle pompe pour le jet d'eau.

« La fontaine est plus économe car l'eau circule en circuit fermé ! Cette rénovation est une première étape dans le projet paysager de la cour d'honneur du site National. Notre établissement a une histoire prestigieuse et nous attachons beaucoup d'importance à la préservation de ce cadre agréable pour le bien-être des patients, du personnel et des visiteurs » fait-on savoir du côté des Hôpitaux.



© Service Communication des Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne

ET AUSSI...

Fusion des Hôpitaux de Saint-Maurice et des Murets à la Queue-en-Brie

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les Hôpitaux de Saint-Maurice et le Centre Hospitalier Les Murets, situé à la Queue-en-Brie, forment un même établissement public de santé nommé les Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne (HPEVM).

Ils sont spécialisés dans les soins médicaux et de réadaptation pour les adultes et les enfants, et dans le traitement de l'insuffisance rénale chronique. Sans oublier la gynécologie, l'obstétrique et la néonatalogie, ainsi que la psychiatrie des adultes et la pédo-psychiatrie pour les populations du centre-Est de Paris et de 25 communes du Val-de-Marne.

Les deux établissements étaient en Groupement Hospitalier de Territoire depuis 2016 et travaillent donc déjà en commun depuis longtemps. Ils sont engagés dans une politique de transformation de leur offre de soins et de modernisation de leur patrimoine.



LOTO DU PATRIMOINE

300 000 euros pour la chapelle des Hôpitaux de Saint-Maurice

En septembre dernier, la rédaction du Saint-Maurice Info vous annonçait que les Hôpitaux de Saint-Maurice faisaient partie des 100 sites sélectionnés dans le cadre du Loto du patrimoine 2023. Grâce à la Fondation du patrimoine et l'ensemble des participants au Loto, on apprend aujourd'hui que la Chapelle de l'hôpital, classée monument historique, va pouvoir bénéficier d'un financement de 300 000 € pour sa restauration. Une opération de collecte de dons, lancée en partenariat avec la Fondation du patrimoine, et une recherche de mécénat vont venir compléter cette opération financière de grande envergure.

Située sur le site des Hôpitaux de Saint-Maurice, la chapelle Esquirol domine majestueusement l'hôpital et la Marne. Elle n'a pas fait l'objet de travaux d'entretien et de restauration suffisants au fil des années et une étude sanitaire du bâtiment, réalisée en 2022, a mis en exergue son état jugé très préoccupant.

Bon à savoir

Notre Maire, Igor Semo, a été élu, jeudi 25 janvier, Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne.

Finances communales : structure, contexte et tendances

LE BUDGET 2024 SERA ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL D'ICI LE 15 AVRIL. DÉBUT MARS, LE DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES PERMETTRA D'EN DÉFINIR LES GRANDES LIGNES. L'OCCASION DE PRÉSENTER AUSSI COMPLÈTEMENT QUE POSSIBLE COMMENT UN BUDGET SE PRÉPARE, QUEL EST LE CONTEXTE PARTICULIER QUI L'ENTOURE ET QUELLES TENDANCES ÉMERGENT AU VU DES CIRCONSTANCES DIFFICILES DANS LESQUELLES LES COMMUNES ÉVOLUENT.

Le budget communal : mode d'emploi

CHAQUE ANNÉE, SUR PROPOSITION DU MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE BUDGET DE LA VILLE. CELUI-CI FIXE LES **MOYENS DONNÉS AUX SERVICES** POUR FONCTIONNER ET **ARRÊTE LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX À RÉALISER**. UN BUDGET, C'EST À LA FOIS **UNE PRÉVISION SUR L'ANNÉE À VENIR** MAIS AUSSI **UNE AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ENGAGER DÉPENSES ET RECETTES**.

Côté fonctionnement, un budget se construit d'abord sur la base des **recettes attendues**. Celles-ci sont de plusieurs types : fiscalité locale, dotations, subventions et produits des services.

Les recettes de **fiscalité locale** sont essentiellement constituées :

- du produit des **impôts locaux** réduits essentiellement à la Taxe sur le Foncier Bâti, mais aussi à la Taxe sur le Foncier Non Bâti et à la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires,
- de l'**attribution de compensation** versée par la Métropole du Grand Paris en contrepartie de ce qu'elle perçoit au titre de la Contribution Foncière des Entreprises et de la CVAE (qui ont toutes deux remplacé l'ancienne taxe professionnelle),
- du produit de **différentes taxes** sur l'électricité, de séjour ou sur les droits de mutation (perçues lors des transactions immobilières).

Les **dotations et subventions de l'État** sont :

- la **Dotations Globales de Fonctionnement**,
- les **subventions de la Caisse d'Allocations Familiales** dans le cadre, notamment, des services municipaux de petite enfance,
- le **Fonds de compensation de la TVA** (calculé sur la base des investissements réalisés par la commune),
- et d'autres **dotations exceptionnelles**, par exemple le filet de sécurité en 2022 destiné à atténuer les augmentations du point d'indice des fonctionnaires et l'augmentation brutale du coût de l'énergie.

Restent, enfin, **les produits des services**, c'est-à-dire les recettes générées par les usagers d'un service public communal (restauration scolaire, activités périscolaires, droits de voirie, conservatoire de musique, école des sports, etc.) ou par les titulaires d'une délégation de service public (EFFIA pour le stationnement, BABILOU pour la Maison de la Petite Enfance).

Après l'examen des recettes prévisionnelles, le budget intègre **les dépenses dites obligatoires**. Celles-ci sont constituées notamment :

- des **charges de personnel**,
- des **charges à caractère général** : par exemple les fluides (eau, gaz, électricité, etc.), nécessaires au fonctionnement des écoles, des bibliothèques, des gymnases et, plus généralement, de tous les bâtiments communaux,
- des obligations liées à **l'exécution de contrats antérieurs** (intérêts d'emprunt, par exemple).

À ces dépenses s'ajoutent les **charges de gestion courante**, c'est-à-dire les moyens donnés aux services municipaux **pour répondre aux objectifs fixés par le conseil municipal** : solidarité au travers du centre communal d'action sociale, organisation de séjours pour les jeunes, subventions aux associations, fêtes et animations diverses, etc.

Le budget de fonctionnement d'une commune, contrairement à celui de l'État, doit **obligatoirement être équilibré**. Si les dépenses excèdent les recettes deux choix se

présentent : réduire les services proposés à la population et/ou augmenter la pression fiscale et/ou les tarifs des services.

Coté **investissements**, le budget comporte essentiellement en **recettes** :

- les **subventions** liées à la réalisation de tels ou tels travaux,
- différentes **taxes d'urbanisme**,
- **l'autofinancement**, c'est-à-dire l'épargne dégagée sur le budget de fonctionnement de l'année en cours ou des exercices précédents.

En **dépenses**, le budget d'investissement fixe :

- le remboursement du **capital de la dette**,
- les dépenses liées aux **opérations nouvelles** en travaux comme en matériels,
- les **frais d'étude**,
- voire les **participations versées à d'autres collectivités** territoriales comme pour la piscine de Charenton par exemple (1,3 million € sur 5 ans).

Si les dépenses excèdent les recettes, la ville a la possibilité de **lever un emprunt**.

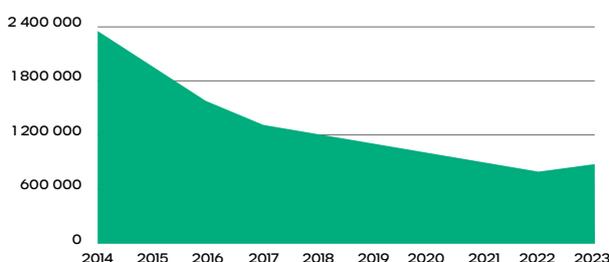
Autonomie financière des communes : la lente érosion

Confronté à un niveau de dette très conséquent, **l'État a considérablement réduit les dotations qu'il s'était engagé à attribuer aux collectivités** en contrepartie de différentes recettes de fiscalité locale. Le montant de la **dotation globale de fonctionnement pour Saint-Maurice** a ainsi été **divisé par 3** en quelques 10 ans, passant de près de 2,4 millions € en 2014 à 859 000 € en 2023. Elle représente environ 62€/hab., loin de ce que touchent les communes de même importance (environ 176€/hab.). Une différence qui s'explique par le **prélèvement effectué sur notre DGF au titre de la solidarité** avec des communes disposant d'un moindre potentiel financier.

Parallèlement, la structure de la fiscalité locale a été bouleversée :

- la **Taxe Professionnelle**, versée par les acteurs économiques aux communes, a été **supprimée**. Remplacée par la CFE et par la CVAE, elle abonde le **budget de la MGP**. Celle-ci en reverse, certes, une partie à chaque commune membre mais ce montant est **figé au niveau de 2015** : les recettes supplémentaires sont perdues pour nos villes.
- La **taxe d'Habitation sur les résidences principales**, payée par chaque occupant, locataire ou propriétaire, d'un logement a subi le même sort : elle a été **supprimée**. En contrepartie la **totalité de la Taxe sur le Foncier Bâti**,

ÉVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



auparavant partagée entre communes et départements, revient désormais aux budgets communaux. **Un mécanisme de compensation** permet aux villes de ne pas perdre de ressources fiscales si ces recettes sont inférieures au produit initial de la TH. Mais, là-aussi, **la progression des bases fiscales** - chaque construction neuve, par exemple - **n'est pas compensée**.

Deux éléments viennent fragiliser plus encore l'édifice :

- la **volatilité des droits de mutation** : - 44% entre 2019 et 2023. L'an dernier, la ville a ainsi perdu environ 300 000 € sur les recettes attendues, estimées prudemment sur la base des moyennes constatées sur les 3 derniers exercices ; une diminution liée au ralentissement du nombre de transactions immobilières.

- la **précarité des ressources** tirées d'un environnement institutionnel complexe : l'attribution de compensation reversée par la Métropole est susceptible d'être révisée chaque année à la baisse en cas de transfert de compétences. Au total, **près de 40% environ des recettes de fonctionnement de la commune dépendent des décisions d'organismes extérieurs.**



Piscine de Charenton-le-Pont.

Alors qu'elles sont par ailleurs tenues **d'appliquer les mesures décidées par l'État**, en terme de **normes**, par exemple, ou de **charges de personnel**, les communes ont donc perdu deux leviers importants de leurs recettes fiscales qu'elles pouvaient actionner pour équilibrer leur budget. Il ne leur reste plus en fait que deux possibilités :

- augmenter les tarifs des services communaux,
- et/ou les taux de la TFB payée par les propriétaires.



Mairie annexe.



Agents de la police municipale.

Les choix assumés de Saint-Maurice

Les trois derniers exercices ont été considérablement impactés par des phénomènes d'une rare intensité :

- la **pandémie** en 2020 et 2021 qui a considérablement réduit les recettes des services,
- la **crise énergétique**, consécutive de la guerre en Ukraine, **l'inflation** qui en découle et, le crédit étant plus cher, **la diminution drastique des ventes immobilières.**

Malgré ces difficultés, la ville a souhaité **maintenir un niveau d'investissements ambitieux** tout en maîtrisant plus encore ses charges de fonctionnement, notamment en essayant de neutraliser les hausses de certains contrats (électricité, par exemple).

Face à cette situation tendue, le Maire a par ailleurs proposé au conseil municipal, pour **ne pas accroître les charges pesant sur les familles** tout en **maintenant le même niveau de service public**, voire même **en le développant pour la sécurité** (renforcement de la police municipale : + 500 000€ en deux ans) ou pour **la proximité** (mairie-annexe) :

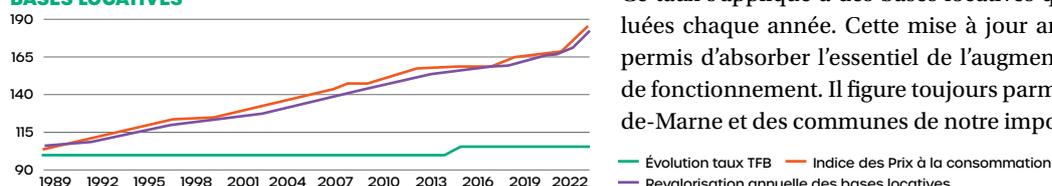
- de **ne pas augmenter les tarifs** des services publics au même rythme que le coût de la vie,
- de **ne pas augmenter non plus le taux** de la Taxe sur le Foncier Bâti.

Le déséquilibre a pu être absorbé **grâce aux économies réalisées** au cours des dernières années. Par-delà la maîtrise des charges de personnel (300 agents en 2014, 289 en 2023) et de dépenses réduites (comme le coût de certaines manifestations, tels les vœux à la population par exemple), la ville a réalisé d'importants investissements pour **réduire sa consommation d'énergie** (led pour l'éclairage public, remplacement des chaudières, travaux d'isolation, réorganisation des périodes de chauffe, etc.). Ils ont ainsi permis d'amortir une partie de choc.

Néanmoins l'épargne, constituée pour **faire face aux imprévus** et contribuer au financement du programme d'investissement, n'est aujourd'hui plus suffisante pour combler l'écart grandissant entre **des dépenses qui progressent vite et des recettes qui stagnent.**

Depuis 1989, une seule augmentation du taux communal

ÉVOLUTION COMPARÉE TAXE FONCIÈRE/INDICE PRIX/BASES LOCATIVES



Ce taux s'applique à des bases locatives qui, elles, sont réévaluées chaque année. Cette mise à jour annuelle a longtemps permis d'absorber l'essentiel de l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Il figure toujours parmi les plus bas du Val-de-Marne et des communes de notre importance.



En 10 ans...

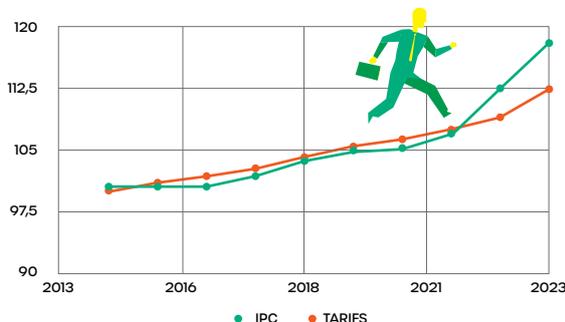
Le coût payé par la ville pour les services rendus aux Mauritiens, comme la restauration scolaire, par exemple, est constitué d'achats (fournitures ou services) et de charges de personnel (personnel de service et animateurs).

Sur la période 2014-2023, on enregistre :

- Indice des prix à la consommation : + **18,14%**
- Augmentation des tarifs municipaux : + **12,31%**

Dans le même temps, le coût du personnel communal (qui augmente chaque année d'environ 2,5% au titre de l'ancienneté et de l'amélioration de la technicité) s'est accru du fait de **différentes réformes** liées à l'amélioration nécessaire de ses rémunérations et de sa protection sociale : revalorisation du point d'indice, mesures catégorielles, augmentation du SMIC, forfait mobilités durables, forfait inflation. L'évolution de ces **charges de personnel (23% en 10 ans)** a pu être néanmoins contrôlée grâce à des réorganisations et à

ÉVOLUTION COÛT (HORS FRAIS DE PERSONNEL)/ TARIF DES SERVICES MUNICIPAUX



des modernisations de fonctionnement des services, sans remettre en cause ni la qualité, ni la superficie des services rendus aux Mauritiens.

L'écart entre la progression de ces dépenses et les ressources tirées des services (en l'espèce près de 6%) pèse donc de plus en plus lourdement sur le budget communal.

Subventions : sous conditions

Pour réaliser leur programme d'investissements, les communes sollicitent **des subventions auprès de l'État**, d'autres **collectivités territoriales** (région, département, métropole, territoire) ou d'**organismes intercommunaux**. Chacun d'entre eux établit les conditions à remplir en fonction des priorités qu'ils déterminent.

Les communes se trouvent donc contraintes d'**adapter leur programme** pluriannuel de travaux, pourtant validé dans le cadre des élections municipales, aux priorités qui ne sont toujours pas les leurs. Chacune n'est pas confrontée, en effet, aux mêmes urgences compte tenu de l'état de son patrimoine ou des investissements déjà réalisés au cours des années passées.

Depuis 2020, en respectant les priorités fixées par l'État et la Région notamment, Saint-Maurice a pu néanmoins obtenir principalement :

- **Fonds vert (État) :** 900 000 € (COSEC)
- **DSIL (État) :** 180 000 € (cour Gravelle) – 104 000 € (passerelle de l'Abreuvoir)
- **Région :** 123 000 € (cour Gravelle) – 100 000 € (espace sportif L. GUAPO)
- **MGP :** 767 000 € (COSEC)
- **Territoire :** 400 000 € (coworking) – 500 000 € (studio d'enregistrement)



Espace sportif L. GUAPO.

Pour résumer...

- ▶ **+1%** : de 2018 à 2022, les charges et les recettes de fonctionnement ont progressé quasiment au même rythme.
- ▶ **62 €** : montant de la DGF perçue par la ville par Mauricien (176 € en moyenne pour des communes identiques).
- ▶ **180 €** : dette par Mauricien, Saint-Maurice restant la seconde ville la moins endettée du Val-de-Marne (moyenne d'endettement des communes identiques : 800 €).
- ▶ **40 %** des recettes de la ville dépendent de décisions qui ne relèvent pas d'elle.
- ▶ **97 000 €** : correspond à 1% d'augmentation du taux des impôts locaux.
- ▶ **6°** : c'est la place de Saint-Maurice dans le classement des villes du Val-de-Marne où le taux de la TFB est le plus faible.

Vif succès pour le 40^e Salon des Arts

ORGANISÉE DU 20 JANVIER AU 3 FÉVRIER À L'ESPACE DELACROIX, CETTE ÉDITION 2024 DU SALON DES ARTS A MIS UNE NOUVELLE FOIS EN AVANT DE TALENTUEUX ARTISTES, AVEC LES DEUX INVITÉS D'HONNEUR, LA PASTELLISTE EVA KLÖTGEN ET LE SCULPTEUR GASIOR.

Quarante ans déjà... Autour du thème « Intimité », le vernissage samedi 20 janvier a réuni les exposants, les amateurs d'art, les élus, dont le Maire de Saint-Maurice, Igor Semo, ou encore Marie-Christine Charmoillaux, Commissaire général du Salon des Arts.

Ont été primés cette année :

- **Prix Delacroix peinture :** Agnès Gayat pour son œuvre « Rocaille »
- **Prix Delacroix sculpture :** Sepideh Fouladgar pour son œuvre « Centaure pensif »
- **Prix Delacroix photographie et thème Intimité :** ROUGE ET JAUNE (Ruszniewski, Yves) pour son œuvre « Denis Cuniot »
- **Prix de la Ville de Saint-Maurice peinture :** Jacques Kedochim pour son œuvre « Dream Tomorrow »
- **Prix de la Ville de Saint-Maurice sculpture :** Florence Bihan pour son œuvre « Les passages »
- **Prix de la Ville de Saint-Maurice photographie :** STTEVE (Vettes, François) pour sa photo « Funchal »
- **Prix du Public du 39^e Salon 2023 peinture :** Hacène Bensaad pour son œuvre « Crépuscule »

RENDEZ-VOUS L'ANNÉE PROCHAINE POUR UNE 41^e ÉDITION !





Bruno Darnal,
jardinier en chef
de la Ville de
Saint-Maurice

EN FÉVRIER,
ATTENTION AU FROID !

« S'il ne gèle pas, vous pouvez tailler les lierres et les vignes vierges. Surveillez les plantes protégées contre le froid et l'humidité. Plantez et fumez les rosiers. Traitez les rosiers à la bouillie bordelaise avant l'apparition des bourgeons.

En ce qui concerne les fruitiers, il est possible d'enrichir le sol sous les arbres avec du fumier bien décomposé. Taillez les arbres à pépins, les cassissiers, les groseilliers, les ronces et la vigne.

Au niveau du jardin, commencez à ameublir le sol quand le temps le permet. Ne pas travailler les terres lourdes quand elles sont humides pour ne pas compacter le sol. Nettoyez, enrichissez le sol dans les massifs et les rocailles.

Et pour la biodiversité, que diriez-vous d'imaginer un abri pour coccinelles ? Les coccinelles, dévoreuses de pucerons, s'endorment à l'automne sous les écorces ou les pierres, jusqu'au printemps. Un assemblage de pots de fleurs en terre cuite en « poupées russes », maintenus par une tige centrale, couchés sur le côté, les abritera durant la mauvaise saison.

Enfin, par rapport à l'agroécologie, savez-vous ce que signifie le terme « Turillon » ? Il s'agit de résidus de terre ayant transité par le système digestif des vers de terre laissés sur la pelouse. Bruns et entortillés, ils sont riches en matières organiques (indicateur de la qualité d'un sol). »



Villes et Villages Fleuris
LE MOIS DE FÉVRIER 2024



Bois de Vincennes : Paris s'interroge...

LE MOIS DERNIER, LE MAIRE DE SAINT-MAURICE, IGOR SEMO, A ÉTÉ AUDITIONNÉ PAR LA MISSION D'ÉVALUATION DU CONSEIL DE PARIS SUR LA GOUVERNANCE DU BOIS DE VINCENNES.

Olivier Dosne, Maire de Joinville-le-Pont, Julien Weil, Maire de Saint-Mandé, et Marie-Hélène Magne, adjointe au Maire de Charenton-le-Pont, étaient également présents pendant cette audition. Confrontés aux décisions unilatérales de la Ville de Paris, ils ont pu exposer leur souhait d'un diagnostic partagé des usages du bois, d'une vision commune et d'un plan d'action concerté.

« Je tiens à remercier Valérie Montandon, présidente, Émile Meunier, rapporteur, ainsi que la quinzaine de conseillers de Paris attentifs à nos remarques » a déclaré Igor Semo à l'issue de cette rencontre.

Avant de surenchérir : « Fermeture de la route du Parc, projet de baignade dans le lac Daumesnil, lutte contre la prostitution, gestion des déchets jetés à Saint-Maurice par des fêtards du bois, thrombose du trafic lors de la fête du Trône, etc. : les griefs ne manquent pas ! Nous avons fait des propositions ; le bois de Vincennes est notre bien commun et une convergence est possible. La Charte de 2003 doit être actualisée... et respectée ! ».

EN BREF...

Les travaux en cours

- ▶ Poursuite des travaux d'étanchéité de la place du Cadran, avec accès restreint durant le chantier.
- ▶ Fin des travaux d'injections dans les carrières souterraines visant à traiter le fontis identifié sous la rue des Réservoirs, en collaboration avec la ville de Joinville-le-Pont.



Journée internationale des droits des femmes

DANS LE CADRE DE LA **JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES**, À L'INITIATIVE D'IGOR SEMO, PLUSIEURS ACTIONS VOUS SERONT PROPOSÉES. FAISONS LE POINT !

PREMIÈRES ASSISES DE L'ÉGALITÉ JEUDI 7 MARS

Programme de cette journée organisée par le Territoire Paris Est Marne & Bois :

- **Ateliers exclusivement réservés aux acteurs du réseau égalité femmes-hommes sur le Territoire Paris Est Marne&Bois**, de 14 h 30 à 18 h, Espace Delacroix. Tables rondes : « l'égalité femmes-hommes à travers le sport ».
- **Spectacle tout public et gratuit « Je me porte bien ! »** (ou les violences faites aux femmes expliquées à toutes et tous), proposé par l'association Raid Aventure Organisation. Une pièce écrite et mise en scène par Sonia Aya, interprétée par Caroline Misbach, de 20 h à 21 h 30, au Théâtre du Val d'Osne.

JOURNÉE DU MATRIMOINE VENDREDI 8 MARS

Programme de la journée tout public organisée par la Ville de Saint-Maurice :

- **Balade projetée sur les Femmes illustres, engagées sur la ville de Saint-Maurice**, de 18 h 30 à 20 h. 3,8 km avec dénivelé sur la montée de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny. Inscription par téléphone auprès de Karine Renaudie au 06 12 96 95 38.
- **Exposition sur les femmes d'exception** au cours des siècles, du lundi 4 au vendredi 15 mars, dans le hall de l'Hôtel de Ville.

QUATRIÈME ÉDITION DU CONCOURS D'ÉCRITURE

Vous avez jusqu'au **mercredi 31 juillet 2024** pour participer à cette nouvelle édition du concours d'écriture de l'Association Générale des Familles, avec *Les amis de Georges Guyon, architecte*. Cette année encore, l'objectif est de mettre les femmes à l'honneur.

Thème 2024 : une femme dans l'Histoire... Vous avez toujours eu envie de vous lancer dans l'écriture ou vous êtes déjà chevronné ? N'hésitez pas, tous les genres littéraires sont

admis : nouvelles, contes, poèmes, etc. Votre texte ne doit pas excéder 4 pages A4 !

Envoyez votre production par mail à agsaintmaurice@hotmail.fr en indiquant vos nom, prénom, adresse et âge (enfant de 10 à 13 ans, ado ou adulte).

LANCEMENT DU CONCOURS DU CLEMI

À destination des écoliers, collégiens et lycéens, inscriptions pour l'édition 2023/ 2024 jusqu'au 12 avril 2024. Pour la douzième année, le concours Zéro Cliché pour l'égalité filles-garçons du CLEMI (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information) propose d'aborder avec les élèves la question des stéréotypes liés au sexe ou au genre dans l'espace public, le sport, le travail, les médias, l'école, en leur faisant produire une production médiatique pouvant comprendre texte, vidéo, son, dans le format de leur choix : article, émission ou reportage audio/vidéo, contenu numérique et interactif (blogs, réseaux sociaux, etc.).

Plus d'infos : www.clemi.fr/fr/zero-cliche/inscriptions-edition-2024.html

UN CONCOURS DE MUSIQUE SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La direction de la Cohésion Sociale de Paris Est Marne & Bois vous propose de participer à son concours intercommunal de musique. Créez une œuvre originale sur l'égalité femmes-hommes !

Organisé dans le cadre de la prochaine édition de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2024, ce concours s'adresse à l'ensemble des résidents à partir de 18 ans des treize communes de Paris Est Marne & Bois, dont Saint-Maurice. Tous les styles musicaux sont les bienvenus !

Un jury composé d'élus, d'artistes musiciens et d'agents des collectivités se réunira pour décerner trois prix : la réalisation/production d'un single et des sessions d'enregistrement au studio « Le Saint M ».

Dossiers à déposer avec vos fichiers MP3 jusqu'au 3 mars, inscrivez-vous sur directiondelacohesion sociale@pemb.fr. Pour consulter le règlement : parisestmarnebois.fr



LES ASSISES TERRITORIALES DE *l'égalité*

7 MARS 2024

À SAINT-MAURICE

14h30

ESPACE DELACROIX
29 rue du Maréchal-Leclerc

Tables rondes: "**l'égalité femmes
hommes à travers le sport**"

Réservé aux acteurs du réseau
du Territoire – suivi d'un buffet
convivial à 18h

20h

THÉÂTRE DU VAL D'OSNE
49 Rue du Maréchal Leclerc

Spectacle gratuit et **ouvert à tous** :
"**Je me porte bien**" proposé par
Raid Aventure

Informations et réservations avant le 26 février:
severine.dos-santos@pemb.fr



FÊTE

Fête des grands-mères de plus de 65 ans

LA MUNICIPALITÉ SOUHAITE CÉLÉBRER LES GRANDS-MÈRES EN LEUR OFFRANT UN CADEAU, LE **MARDI 5 MARS À 15 H, SALLE LOUIS JOUVET (14 RUE PAUL VERLAINE)**.

Attention, seules les personnes présentes à la cérémonie recevront le cadeau offert par la municipalité. Coupon ci-dessous à renvoyer **avant le vendredi 23 février**.

Départ du car à 14 h 15, arrêts habituels.

Coupon ci-dessous à renvoyer en Mairie, au CCAS, 55 rue du Maréchal Leclerc, accompagné de la photocopie de votre livret de famille.

COUPON-RÉPONSE

Fête des grands-mères de plus de 65 ans

Mardi 5 mars à 15 h
salle Louis Jouvét

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Tél. :

ANIMATIONS

Les prochains grands rendez-vous pour nos aînés



MARDI 27 FÉVRIER, 14H30 : CINÉ-CLUB « J'ADORE CE QUE VOUS FAITES »

Un film de Philippe Gaillard avec Gérard Lanvin, Artus et Antoine Bertrand. L'histoire ? Alors que Gérard Lanvin s'apprête à tourner l'un des films les plus importants de sa carrière dans le sud de la France, son chemin croise celui de Momo Zapareto... pour son plus grand regret. Car Momo est fan, très fan, trop fan ! Pour Gérard, le cauchemar ne fait que commencer...

Salle Louis Jouvét. Départ du car à 14 h, arrêts habituels. Participation sur inscription : 2 €.

ET AUSSI...

LES COURS « BIEN-ÊTRE »

Tai-chi-chuan

les lundis de 14 h à 15 h 30
Avec Catherine Cukierman, salle des Familles. Départ du car à 13 h 30, arrêts habituels. Participation : 5 euros la séance de 1 h 30.

Cours de gym

les vendredis de 10 h à 11 h
Avec Julien Guery, salle des Familles. Départ du car à 9 h 30, arrêts habituels. Participation : 5 euros la séance.

Yoga sur chaise

les jeudis de 10 h à 11 h
Résidence de Presles Serges Cas. Départ du car à 9 h 30, arrêts habituels. Participation : 5 euros la séance de 1 h.

Cours de pilate

les jeudis de 16 h à 17 h
Avec Julien Guery, salle des Familles. Départ du car à 15 h 30, arrêts habituels. Participation : 5 euros la séance.



Renseignements

Si besoin, vous pouvez contacter Sandrine Kadoche du service Animation Retraités au 01 45 18 80 57.

Deux spectacles à ne rater sous aucun prétexte !



THÉÂTRE

VENDREDI 1^{er} MARS 2024 À 20 H

Je ne cours pas je vole

D'ÉLODIE MENANT

« Être... Intouchable ! Détendre mes muscles... Dans 40 minutes, moi, Julie Linard, je courrai la demi-finale du 800 mètres des Jeux Olympiques. 12 ans que je m'entraîne pour ces 2 minutes ! Aujourd'hui, je vais marquer l'histoire ! ». 6 comédiens nous embarquent dans le monde effréné du sport de haut niveau... 5 nominations aux Molières 2023.

Avec Vanessa Cailhol, Olivier Dote Doevi, Axel Mandron, Slimane Kacioui, Elodie Menant, Youna Noiret et Laurent Paolini. Mise en scène de Johanna Boyé. Tout public - 1 h 20.

CLOWNS

SAMEDI 16 MARS 2024 À 17 H

N'importe quoi

SPECTACLE FAMILIAL DÈS 5 ANS

Dans la rue, une pluie de clés. Cinq clowns sonnent à la porte et soudain, l'humour et la poésie se retrouvent sur le seuil ; c'est une invasion de folie et de rires. Les portes ouvertes dansent sous la direction artistique de Leandre Ribera, devenu une référence en matière de théâtre de rue et considéré comme l'un des meilleurs clowns contemporains au monde.

Avec Andreu Sans, Cristina Solé, Laura Miralbé, Leandre Ribera et Pere Hosta. Tout public - 1 h.

TARIFS ET INFORMATIONS

RENSEIGNEMENTS

Théâtre du Val d'Osne
49 rue du M^{re} Leclerc
theatre@ville-saint-maurice.fr
01 45 18 80 04 (répondeur)

RÉSERVATIONS ET ACHATS DE PLACES

Billetterie en ligne (Billet-web) : réservez, payez par CB, recevez et imprimez vos billets de spectacle en ligne via la page Théâtre du site de la Ville : www.ville-saint-maurice.com (onglet « loisirs »). En venant à la Mairie : 1^{er} étage 9 h / 12 h et de 13 h 30 / 16 h 30 - paiement en CB, chèque ou espèces. Au théâtre :

ouverture de la billetterie 30 mn avant le début des représentations (réservation conseillée). Paiement en espèces et chèque uniquement.

DES TARIFS ACCESSIBLES

Solo : 10 € - Duo : 15 € (les 2 places) - Multi : 7 € (à partir de 65 ans, de 2 à 12 ans, demandeurs d'emploi, dès 10 personnes, bénéficiaires des minima sociaux) - Spectacle familial : plein tarif 6 € / moins de 12 ans 4 €.



Scannez pour réserver vos billets spectacle

ET AUSSI...

Vendredi 8 mars à 19 h

Concert jazz de Susanna Bartilla à l'auditorium du Conservatoire. Vocaliste élégante et solaire, la berlinoise Susanna Bartilla touche au cœur par sa voix chaude et lumineuse et son interprétation juste, empreinte d'émotion authentique. Captivé, on se laisse envoûter et entraîner avec subtilité dans son univers intimiste et chaleureux où elle fait revivre les beautés singulières des grands standards américains. Entourée de l'immense Alain Jean-Marie au piano, de Sean Gourley, fils de Jimmy, à la guitare, du merveilleux contrebassiste Dominique Lemerle et du batteur américain, Kenny Martin, Susanna nous interprète avec bonheur la musique du légendaire Great American Songbook.

Entrée libre sur réservation : 01 45 18 81 59

BIENVENUE

Fabien Dupin, votre nouvel ostéopathe



EN DÉCEMBRE DERNIER, FABIEN DUPIN A OUVERT SON CABINET D'OSTÉOPATHIE AU 8 BIS RUE DES RÉSERVOIRS. IL Y ACCUEILLE LES NOURRISSONS, ENFANTS, ADOLESCENTS, ADULTES, FEMMES ENCEINTES, SPORTIFS, SENIORS...

Originaire de Saint-Maur, Fabien Dupin, 25 ans, a suivi des études d'ostéopathie entre 2018 et 2023. « *Ce qui me plaît dans ce métier, c'est l'aspect bien-être que l'on peut apporter à la patientèle, le fait d'atténuer les douleurs et le contact avec ces personnes qui viennent d'horizons divers* » explique le sympathique jeune homme.

Durant entre 45 minutes et 1 h selon les besoins, les séances proposées sur rendez-vous et sans ordonnance par Fabien Dupin se composent de plusieurs parties : questions, observation, tests et traitement. « *Il s'agit d'une thérapie manuelle ! Je travaille avec plusieurs types de techniques et ainsi sur différentes structures* » fait-il savoir.

☎ 06 26 11 78 01 ou doctolib.fr
 @fabierendupin.osteopathe

NOUVEAU

Le resto qui vous fait voyager au Brésil



SERGHEI HANGAN A REPRIS L'ÉTABLISSEMENT DE RESTAURATION RAPIDE SITUÉ AU 9 RUE PAUL VERLAINE ET A CHANGÉ SON NOM. S'APPELANT DÉSORMAIS BRASILEIRA, IL FAIT LE BONHEUR DES AMATEURS DE CUISINE BRÉSILIENNE.

Tapioca salé, tapioca sucré, assortiments de beignets, bowl... : Serghei Hangan, le nouveau gérant du lieu depuis fin octobre, entend bien, avec son épouse Laura Oliveira, continuer de régaler les papilles des habitants de Saint-Maurice.

« *Le tapioca est une farine obtenue à partir de la transformation du manioc. Récemment, on a effectué des changements dans nos menus et on a ajouté plus de goûts pour le tapioca* » raconte Laura Oliveira. Originaire de la capitale Brasília, la jeune femme qui est arrivée en France il y a sept ans ajoute : « *Tout est fait par mes soins directement sur place ! Nous avons également plusieurs plats végétariens, des sorbets, des jus et des smoothies* ».

Ouvert du lundi au samedi. ☎ 09 84 40 67 93 @brasileira.restaurant

ET AUSSI...

L'excellence à l'honneur



Lors de la soirée de l'Artisanat de Paris Est Marne & Bois organisée fin novembre, le Territoire a mis à l'honneur le travail des artisans, en partenariat avec la Chambre des Métiers. La cérémonie a été marquée par une remise de prix durant laquelle le Mauricien Patrick Belloq, gérant chez Ace Pro Nettoyage et Ranko, a été distingué avec la Charte Qualité Performance. La Ville de Saint-Maurice félicite l'ensemble des artisans qui font la fierté de tout le Territoire et remercie la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.



ELIOT

BANNEROT

Sportez-vous bien grâce à Eliot !

ÂGÉ DE 27 ANS, LE COACH SPORTIF MAURITIEN **ELIOT BANNEROT** A CRÉÉ SA MICRO-ENTREPRISE, **ELIOT FITCO**. CELLE-CI PROPOSE DES SERVICES DE **PERTE DE POIDS** ET DE **REMISE EN FORME**. RENCONTRE AVEC UN MORDU DE SPORT.

Transformer son corps et son mode de vie... Avec sa société EliotFitCo, Eliot s'adresse à tous les publics : adolescents, adultes, seniors. « *Chaque séance dure environ 1h et j'apporte toujours du matériel professionnel comme des haltères, corde à sauter, ou encore des élastiques* » raconte le coach sportif à domicile qui se déplace partout dans le Val-de-Marne. Les séances débutent par un échauffement pour préparer le corps à l'effort et ainsi donner 100% de ses capacités physiques lors de l'entraînement. Le contenu de la séance dépend des objectifs, du niveau et de la forme du jour.

Ce passionné de sport pratique la force athlétique depuis deux ans. Il s'agit d'un sport de force qui consiste à soulever le poids le plus lourd possible sur trois exercices : squat, développé couché et soulevé de terre. « *Avant ça, j'ai fait 3 ans de musculation, 8 ans de tennis et 1 an de natation* », précise-t-il. Avant de surenchérir : « *Quand j'étais plus jeune, j'étais très fin et je n'aimais pas particulièrement mon apparence. J'ai alors commencé la*

musculation, qui m'a aidé à devenir une meilleure version de moi-même ! ».

Après avoir obtenu son diplôme en BTS banque, le jeune homme a suivi des études en STAPS pendant trois ans avec la spécialité APA (activité physique adaptée) qui permet notamment aux personnes en difficulté physique une remise en forme dans leur quotidien. Il a aussi fait des études pour être maître-nageur, un métier qu'il exerce aujourd'hui au sein de la ville de Saint-Maur-des-Fossés.

« J'ai le plaisir d'habiter à Saint-Maurice depuis 27 ans et je me sens bien dans notre ville. Pour ma part, je trouve que c'est une commune calme, agréable à vivre et très fleurie. À vrai dire, j'aime particulièrement ses petits commerces de proximité ! Et j'adore aller courir le long de la Marne pour m'aérer l'esprit. »

Également fou de voyages, Eliot Bannerot partira en ce mois de février à La Réunion, plus précisément à Saint-Louis, où il espère pouvoir faire de nombreuses randonnées, de la natation et du yoga. En août prochain, il se rendra en Tanzanie pour effectuer un safari en famille, accompagné d'un guide. « *D'ici là, je compte beaucoup sur le bouche à oreille, les réseaux sociaux et diverses plateformes en ligne pour développer mon activité de coach* ».

Un contexte économique incertain

À l'heure de la préparation du budget pour 2024, de nombreuses incertitudes pèsent sur les moyens dont la ville pourra disposer. La loi de finances pour 2024 n'a pas débouché sur des ressources complémentaires pour les collectivités locales, bien au contraire ces dernières connaissent un effritement régulier.

C'est le cas de notre dotation globale de fonctionnement qui a baissé de plus d'un quart en moins de six ans !

Dans le même temps nos charges poussées par l'inflation continuent de progresser. Bien que moins forte qu'en 2023, l'inflation restera encore à un niveau élevé cette année. Les prix de nombreux marchés, la fourniture des repas scolaires par exemple, s'envolent.

Cette situation met en danger le nécessaire équilibre entre les recettes et les dépenses que nous devons à tout prix préserver. Moins de recettes, plus de dépenses, le modèle économique des collectivités locales devient de plus en plus difficile à assurer. Face à ces difficultés, nous faisons le choix d'anticiper et de chercher des solutions.



Claire Delpech-Driant

Conseillère municipale
Liste Union pour Saint-Maurice
contact@unionpoursaintmaurice.fr

Cinéma le Capitole : enterrement ou renaissance ?

Le jury du marché de conception réalisation a rempli sa mission en classant les offres des trois groupements retenus. Félicitations aux architectes pour leur projets ! Le maire se prononcera sur la suite à donner. Ce fut une expérience enrichissante qui conforte mes propos repris dans les procès-verbaux de séance des 15/12/2021 et 20/04/2022. Le reste à charge pour la ville et donc pour vous, est de plusieurs millions d'€, ce qui n'est pas une surprise compte tenu du montage choisi : l'équilibre financier ne pouvait être atteint dans ce cas précis si c'était le seul but recherché. La découverte subite que ce projet puisse engager fortement les finances communales est très surprenante. La conditionnalité du montage immobilier à la création d'un cinéma a été une erreur et risque de le tuer dans l'œuf. J'ai toujours insisté pour qu'on intègre le plus en amont les modalités d'exploitation, toujours inconnues. Ce que les groupements ont confirmé. Avec le prérequis de l'accord initial d'un exploitant du capitole « dans son jus » et d'un bail à construction sans coût pour la ville, nous aurions pu avoir les deux : un lieu vivant et un engagement financier réaliste à son service.



Patrick Grange

Conseiller municipal
Saint Maurice, nouvel élan !
mvsm94410@gmail.com

L'inévitable recours devant le tribunal administratif

Les enquêtes publiques sont prévues pour écouter les citoyens et engager un débat démocratique sur les projets d'urbanisme. Or le conseil du Territoire Paris Est Marne et Bois a approuvé le 12 décembre 2023 le Plan Local d'Urbanisme intercommunal sans entendre le débat posé par les personnels hospitaliers, les citoyens et les élus locaux sur l'intégration dans le PLUi, du projet de restructuration du domaine hospitalier de Saint-Maurice.

L'Agence Régionale de Santé brade à la promotion immobilière une partie du patrimoine classé, dédiée à la psychiatrie, et reconstruit un bâtiment sacrifiant un Espace Boisé Classé vital pour l'équilibre de la vallée de la Marne donc pour la commune, frappée par un Plan de Prévention de Inondations.

Nous porterons un recours contre cette délibération avec le collectif citoyen « pour l'avenir des hôpitaux de Saint-Maurice ». Nous porterons aussi un projet alternatif de réhabilitation du patrimoine pour une psychiatrie humaine qui a besoin d'espace et de personnels soignants.



Claude Nicolas

Conseiller municipal
Groupe Saint-Maurice en commun
stmaurice.encommun@gmail.com

PERMANENCES...

de la Municipalité

Permanences via le portail citoyen.



de votre Député

La prochaine permanence du Député Michel HERBILLON se tiendra à la Mairie de Saint-Maurice le **lundi 12 fév.** à **18 h.** Contact : 01 43 96 77 23

CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 28 février 2023 à 20 h 30

dans la salle du Conseil
avec retransmission en direct.



Un nouveau commandant pour la Perle

Le 24 janvier, Philippe Bourdajaud et Mike Budacki, maires-adjoints, ont participé à la prise de commandement du capitaine de frégate Etienne Leprince en qualité de commandant du sous-marin nucléaire d'attaque Perle équipage rouge. L'événement s'est tenu dans la base navale de Toulon, à l'Escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque, en compagnie du capitaine de vaisseau Matthieu Delafoy. Rappelons que Saint-Maurice est la ville marraine de ce bâtiment de la marine nationale depuis le 11 décembre 2010.

Recensement de la population 2024

La campagne de recensement de la population a lieu jusqu'au samedi 24 février 2024. 8% des adresses de la commune, tirées au sort par l'INSEE, sont recensées pendant cette période. Les Mauritiennes et Mauritiens recensés ont alors deux solutions pour répondre obligatoirement à ces questionnaires.

- ▶ En ligne sur le site internet www.le-recensement-et-moi.fr.
- ▶ Sur les documents papier.

Vos agents recenseurs :
Sharmila ANGATEEAH, Patricia TRIQUET
et Patrice DANICANMEPHON

Saint-Maurice INFO

MAGAZINE ÉDITÉ PAR LE SERVICE
DE LA COMMUNICATION DE LA VILLE
DE SAINT-MAURICE.

55 rue du M^e Leclerc 94410 Saint-Maurice -
0145188210 - www.ville-saint-maurice.com - **Directeur de la publication** : Le Maire de Saint-Maurice, Igor Semo - **Rédaction / Coordination** : Direction de la communication ; Dominique Contensoux, Lucie Le Lièvre - **Rédacteur en chef** : Guillaume Faivre - **Maquette**: Laure Lacour. - **Photographes**: Adobe Stock, Alioune Ba (Service Communication), J.F. Deroubaix, J.P. Le Nai, Cyndie Medeiros. - **Impression**: Imprimerie RAS sur papier PEFC. - **Dépôt légal** : À parution. - **Nombre d'exemplaires** : 8 400.

- 📍 www.ville-saint-maurice.com
- 📷 www.instagram.com/saintmaurice94
- 📘 www.facebook.com/VilledeSaintMaurice
- ▶ Retrouvez nos vidéos sur YouTube!

Inscription au système d'alerte par SMS sur le site de la Ville. Système gratuit d'alerte SMS destiné à vous informer directement en cas d'événement majeur. Ne s'inscrire qu'une seule fois. Application mobile gratuite sur les stores.



PHARMACIES ET URGENCES

11/02

Pharmacie Bercy II

8-10 place de l'Europe
à Charenton
01 45 18 40 50

18/02

Pharmacie des Canadiens

4 rue des Réservoirs
à Saint-Maurice
01 42 83 24 42

25/02

Pharmacie des Quais

58 bis quai des Carrières
à Charenton
01 43 68 43 50

03/03

Pharmacie du Marché

68 bis rue de Paris
à Charenton
01 43 68 00 38

**Le soir, le week-end et les jours fériés,
ayez le réflexe SAMI : appelez le 15.**

Horaires : du lundi au vendredi de 20 h à 24 h,
le samedi de 14 h à 24 h et le dimanche
et les jours fériés de 8 h à 24 h.
14 rue du Val d'Osne - Saint-Maurice

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

BENSIMON Tanya - ADLANI Adam - ARANEDA
LEYTON Aleya - BEN GUIGUI Golan - KHANGSAR
Tenchoesang - CRISTINI Sanna - MORINE Haron -
KHAMSY Lydie - DELOGU GUERRINI Éliisa - BENE
Leia et Teia - LAURENÇON TANNÉ Nathan - TACU
Ismaël - PATRY SAMSSONOW Alix.

DÉCÈS

Madame CECAILLON Yvonne Épouse
CAPEYRE - Madame BAILLY Jacqueline Épouse
BARTHÉLÉMY - Madame HECHAVARRIA Cadet
Épouse CARON - Monsieur DEROUCHE
Abdelkader - Madame SANCHEZ GONZALES
Isabel de Jesus Épouse PEREZ SANCHEZ -
Monsieur HACBIQUE Claude - Madame
LEPROVOST Denise Divorcée RUFFIN - Monsieur
ABÉCASSIS Gaston - Madame COURET Palmyre
Divorcée GRALL - Madame CANDELA Denise
Veuve MICHEL - Madame PAYEN Jacqueline
Divorcée MAGINELLE - Monsieur DOCOURAU
Dominique - Monsieur FROMENT Hubert -
Monsieur COMOLET Gilbert - Monsieur LARDIT
Zoé.

PACS

DERAS Romain et ANDRE Romuald.

JE NE COURS PAS JE VOLE

DE
ÉLODIE MENANT

MISE EN SCÈNE
JOHANNA BOYÉ



VENDREDI 1^{er} MARS 2024 • 20 H

THÉÂTRE DU VAL D'OSNE
49 RUE DU M^{AL} LECLERC
01 45 18 80 04 (répondeur)
theatre@ville-saint-maurice.fr

INFOS ET BILLETTERIE :
www.ville-saint-maurice.com



Photographiez
le QR code
et réservez !

